

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26848**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Expert en joaillerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CPNE des entreprises de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent - Fédération française de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, du cadeau, des diamants, pierres, perles et activités qui s'y rattachent (FFBJOC)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3051 - Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent

#### Code(s) NSF :

223v métiers d art des métaux précieux

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Expert en Joaillerie réalise des travaux en joaillerie qui peuvent être à caractère exceptionnel, soit à la main, soit à l'aide d'une machine ou sur une installation.

Il réalise des contrôles de conformité requérant une attention particulière (sens du détail), un tour de main et de la précision.

Il fait preuve de créativité et d'innovation dans l'exercice de son activité.

Il remplit un rôle d'intermédiaire entre les opérateurs et les professionnels en joaillerie et les responsables d'atelier et les maîtres en joaillerie.

L'expert en Joaillerie couvre 5 domaines d'activité et est capable de :

- Préparer et organiser le travail de réalisation d'un bijou au niveau des moyens et des procédés à partir d'un dessin gouaché, d'un dessin technique ou d'un fichier
- Réaliser, transformer et réparer une pièce de joaillerie en métal, en utilisant toutes les techniques appropriées
- Appliquer et veiller au respect des règles de sécurité et de prévention des risques
- Effectuer des contrôles à la fin de la réalisation, en s'assurant de la conformité avec le cahier des charges avant le pré-poli et le sertissage, et après finitions
- Communiquer avec ses interlocuteurs internes et externes et formaliser la veille technique et esthétique

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité peut être exercée le plus fréquemment dans les PME et les ateliers de fabrication de joaillerie de marque et de leurs sous-traitants qui réalisent des bijoux et des pièces de joaillerie ou d'orfèvrerie.

L'activité peut aussi s'exercer en tant qu'artisan entrepreneur et dans des PMI.

Joaillier

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

**B1603** : Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

**La certification est composée de cinq blocs de compétences :**

Bloc 1 : Processus et techniques de fabrication

Bloc 2 : Equipements, outils et matériels

Bloc 3 : Matériaux et produits

Bloc 4 : Qualité, hygiène, sécurité et santé au travail

Bloc 5 : Organisation et communication professionnelle

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 26848 - Processus et techniques de fabrication</p>	<p><b>Compétences évaluées :</b>  Réaliser l'ensemble des processus et techniques de fabrication en mettant en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analyse et l'interprétation d'un dessin et la réalisation de croquis,</li> <li>- l'adaptation / réalisation d'empierreage à partir d'éléments visuels,</li> <li>- l'élaboration du plan de fabrication d'une pièce de joaillerie,</li> <li>- la sélection des procédés et techniques appropriées, compte-tenu des contraintes de faisabilité technique,</li> <li>- la réalisation d'une pièce en cire et du modèle pour la fonte à cire perdue,</li> <li>- les techniques de mise en forme, l'emboutissage, le pliage, le bêtage, les développés complexes,</li> <li>- les techniques de bêtée (bêtés pleins, picots, moulures, croisés) en utilisant les procédés de bijouterie (traçage, sciage, limage, pliage, emboutissage (simple, au plomb), reperçage, soudure, brasure)</li> <li>- les techniques de tracé, de perçage, de sciage pour réaliser l'ouverture d'une mise en pierres,</li> <li>- les techniques de mise en pierres sur le support en ligne, en chute, en pavages et en quinconce,</li> <li>- les techniques de mise à jour, les techniques de réalisation de calibrés et empierreage de formes,</li> <li>- la réalisation et l'assemblage de chatons (poire, navette, taille émeraude) et d'un groupé de chatons de joaillerie,</li> <li>- la réalisation de mécanismes, d'emmaillements, d'articulations, de fermoirs,</li> <li>- l'assemblage des composants (soudure, vissage, rivetage, collage, emboitage...) et le montage d'une pièce,</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  Toutes les compétences requises pour le bloc de compétences sont évaluées, au travers d'une ou plusieurs situations d'évaluation, en situation réelle ou simulée et par un oral.  Chaque compétence est évaluée par un évaluateur interne à l'entreprise et/ou des formateurs de l'organisme de formation externe et d'un entretien avec un jury, sur l'échelle A (acquise), EA (en cours d'acquisition), NA (non acquise).</p> <p><b>Validation du bloc de compétences :</b>  Le bloc de compétences est validé si au moins 60% des compétences du bloc sont acquises (A), au plus 40% des compétences sont en cours d'acquisition (EA), au plus 20% des compétences sont non acquises (NA).  En cas de validation, un document attestant de la réussite du candidat lui est remis.</p> <p><b>Attribution du CQP :</b>  Le CQP est attribué si tous les blocs de compétences sont validés ;  Si la totalité des blocs n'est pas validée, le candidat conserve le bénéfice des domaines validés pendant 5 ans.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 26848 - Equipements, outils et matériels</p>	<p><b>Compétences évaluées :</b> Utiliser de manière adaptée des outils spécifiques du sertissage Caractériser les principaux types de dysfonctionnement des équipements et matériels</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Toutes les compétences requises pour le bloc de compétences sont évaluées, au travers d'une ou plusieurs situations d'évaluation, en situation réelle ou simulée et par un oral. Chaque compétence est évaluée par un évaluateur interne à l'entreprise et/ou des formateurs de l'organisme de formation externe et d'un entretien avec un jury, sur l'échelle A (acquise), EA (en cours d'acquisition), NA (non acquise).</p> <p><b>Validation du bloc de compétences :</b> Le bloc de compétences est validé si au moins 60% des compétences du bloc sont acquises (A), au plus 40% des compétences sont en cours d'acquisition (EA), au plus 20% des compétences sont non acquises (NA). En cas de validation, un document attestant de la réussite du candidat lui est remis.</p> <p><b>Attribution du CQP :</b> Le CQP est attribué si tous les blocs de compétences sont validés ; Si la totalité des blocs n'est pas validée, le candidat conserve le bénéfice des domaines validés pendant 5 ans.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 26848 - Matériaux et produits</p>	<p><b>Compétences évaluées :</b> Intégrer les principales caractéristiques des matières pour identifier les pièces sur lesquelles les opérations peuvent être engagées Maîtriser les procédés techniques de la récupération de l'or Identifier les caractéristiques des pierres précieuses et fines (dureté, fragilité) pour déterminer les pièces sur lesquelles les opérations peuvent être engagées</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Toutes les compétences requises pour le bloc de compétences sont évaluées, au travers d'une ou plusieurs situations d'évaluation, en situation réelle ou simulée et par un oral. Chaque compétence est évaluée par un évaluateur interne à l'entreprise et/ou des formateurs de l'organisme de formation externe et d'un entretien avec un jury, sur l'échelle A (acquise), EA (en cours d'acquisition), NA (non acquise).</p> <p><b>Validation du bloc de compétences :</b> Le bloc de compétences est validé si au moins 60% des compétences du bloc sont acquises (A), au plus 40% des compétences sont en cours d'acquisition (EA), au plus 20% des compétences sont non acquises (NA). En cas de validation, un document attestant de la réussite du candidat lui est remis.</p> <p><b>Attribution du CQP :</b> Le CQP est attribué si tous les blocs de compétences sont validés ; Si la totalité des blocs n'est pas validée, le candidat conserve le bénéfice des domaines validés pendant 5 ans.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 26848 - Qualité, hygiène, sécurité et santé au travail</p>	<p><b>Compétences évaluées :</b>  S'assurer de la qualité et de la conformité de la pièce en vue du contrôle qualité, en respectant les consignes et/ou cahiers des charges  Identifier les risques professionnels collectifs et appliquer les procédures  Reconnaître, identifier et décrire les normes d'affichage (pictogrammes) et de manipulation des produits (dont produits chimiques) et des équipements (dont mécaniques et électriques)  Identifier et appliquer les règles d'hygiène, de propreté et de sécurité de l'entreprise et sur son poste de travail</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  Toutes les compétences requises pour le bloc de compétences sont évaluées, au travers d'une ou plusieurs situations d'évaluation, en situation réelle ou simulée et par un oral.  Chaque compétence est évaluée par un évaluateur interne à l'entreprise et/ou des formateurs de l'organisme de formation externe et d'un entretien avec un jury, sur l'échelle A (acquise), EA (en cours d'acquisition), NA (non acquise).</p> <p><b>Validation du bloc de compétences :</b>  Le bloc de compétences est validé si au moins 60% des compétences du bloc sont acquises (A), au plus 40% des compétences sont en cours d'acquisition (EA), au plus 20% des compétences sont non acquises (NA).  En cas de validation, un document attestant de la réussite du candidat lui est remis.</p> <p><b>Attribution du CQP :</b>  Le CQP est attribué si tous les blocs de compétences sont validés ;  Si la totalité des blocs n'est pas validée, le candidat conserve le bénéfice des domaines validés pendant 5 ans.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 26848 - Organisation et communication professionnelle	<p><b>Compétences évaluées :</b>            Analyser le dossier de production (ordre de fabrication, fiche technique, cahier des charges client) afin d'appréhender les attentes de la production            Renseigner la documentation technique et communiquer de manière adaptée les documents techniques aux différents intervenants internes ou externes            Sélectionner et analyser une documentation professionnelle pour s'informer des évolutions techniques et esthétiques.            Echanger des informations avec les clients (cahier des charges, esthétique ...)            Adapter son travail pour répondre aux contraintes de qualité et de temps</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            Toutes les compétences requises pour le bloc de compétences sont évaluées, au travers d'une ou plusieurs situations d'évaluation, en situation réelle ou simulée et par un oral.            Chaque compétence est évaluée par un évaluateur interne à l'entreprise et/ou des formateurs de l'organisme de formation externe et d'un entretien avec un jury, sur l'échelle A (acquise), EA (en cours d'acquisition), NA (non acquise).</p> <p><b>Validation du bloc de compétences :</b>            Le bloc de compétences est validé si au moins 60% des compétences du bloc sont acquises (A), au plus 40% des compétences sont en cours d'acquisition (EA), au plus 20% des compétences sont non acquises (NA).            En cas de validation, un document attestant de la réussite du candidat lui est remis.</p> <p><b>Attribution du CQP :</b>            Le CQP est attribué si tous les blocs de compétences sont validés ;            Si la totalité des blocs n'est pas validée, le candidat conserve le bénéfice des domaines validés pendant 5 ans.</p>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Composition : 3 membres <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives de salariés,</li> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives d'employeurs,</li> <li>• 1 formateur externe ou l'accompagnateur CQP, à titre consultatif, sans lien avec le parcours du candidat.</li> </ul> <i>Composé de façon à respecter au mieux la parité homme/femme</i>

En contrat de professionnalisation	X	Composition : 3 membres <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives de salariés,</li> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives d'employeurs,</li> <li>• 1 formateur externe ou l'accompagnateur CQP, à titre consultatif, sans lien avec le parcours du candidat.</li> </ul> <i>Composé de façon à respecter au mieux la parité homme/femme</i>
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	Composition : 3 membres <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives de salariés,</li> <li>• 1 professionnel du métier nommé par les organisations représentatives d'employeurs,</li> <li>• 1 formateur externe ou l'accompagnateur CQP, à titre consultatif, sans lien avec le parcours du candidat.</li> </ul> <i>Composé de façon à respecter au mieux la parité homme/femme</i>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Expert en joaillerie" avec effet au 07 juin 2016, jusqu'au 07 septembre 2021.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

20 par an (prévisionnel)

<http://www.metiers-bijouterie.com/>

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

FFBJOC

58 Rue du Louvre

75 002 PARIS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

BJO Formation

58 Rue du Louvre

75 002 PARIS

##### Historique de la certification :

Convention collective de la BJOC (Brochure N°3051 - IDCC 567)

Accord relatif à la création des CQP du 12 décembre 2013